

**GUIDE À DESTINATION DES PARTENAIRES QUI UTILISENT LA MONNAIE LOCALE LA CAGNOLE
LES SPÉCIFICITÉS COMPTABLES, SOCIALES ET FISCALES**

COMPTABILISATION DES PAIEMENTS EN CAGNOLES Les monnaies locales complémentaires sont assimilées à un mode de règlement. Légalement, une monnaie locale a le même statut qu'un ticket restaurant : c'est un bon d'achat qui circule dans un réseau de personnes et d'entreprises qui l'acceptent.

Concernant la comptabilisation, on peut se référer aux paiements en devise. La comptabilité est obligatoirement saisie en euros. Il faut donc prendre en compte le taux de conversion à la date des opérations. Or l'avantage ici est que 1 Cagnole = 1 euro. Il n'y a donc pas de problème de conversion. Chaque opération en Cagnoles pourra directement être comptabilisée en euros.

Vous êtes dans l'obligation de différencier les recettes et les dépenses réalisées en euros et en Cagnoles.

En comptabilité, il faut dans ce cas créer un compte de caisse 530 – Cagnoles. Vous devez tenir un solde journalier en Cagnoles que vous vérifiez avec vos billets Cagnoles.

• **LA CONVERSION DES EUROS EN CAGNOLES** Lorsque vous convertissez des euros en Cagnoles, le comptoir de change fournira un reçu qu'il faudra comptabiliser : Exemple : conversion de 100€ en 100 Cagnoles

		Débit	Crédit
580	Virement interne	100	
530 ou 512	Caisse en euros ou Banque		100

Attention:

Si les 100€ sont apportés en espèces, on utilise le compte 530 caisse en euros.

Si les 100€ sont apportés par paiement en chèque, on utilise le compte 512 banque.

		Débit	Crédit
530XX	Caisse en Cagnoles	100	
580	Virement interne		100

• **OPÉRATIONS RÉGLÉES EN CAGNOLES**

Chaque règlement émis ou reçu en Cagnole sera comptabilisé dans le compte 530XX Cagnoles.

VENTES**Ventes de marchandise en Cagnoles (facture de 120€)****Enregistrement de la facture**

		Débit	Crédit
411X	Client X	120	
707	Vente de marchandises		100
44571	Tva collectée		20

Règlement de la facture : 60 en euros et 60 en Cagnoles

		Débit	Crédit
512	Banque en €	60	
530XX	Caisse en Cagnoles	60	
411X	Client X		120

Comptabilisation des recettes journalières (1200€)

		Débit	Crédit
530	Client espèces en €	200	
530XX	Client espèces en Cagnoles	100	
5112	Chèque à encaisser	400	
5113	CB à encaisser	500	
707	Ventes de marchandises		1000
44571	Tva collectée		200

ACHATS DE MARCHANDISES DE 120€

Enregistrement de la facture

		Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	100	
44566	Tva déductiblesur abs	20	
401X	Fournisseur X		120

Règlement de la facture 60 en euros et 60 en Cagnoles

		Débit	Crédit
401X	Fournisseur X	120	
512	Banque en €		60
530XX	Caisse en Cagnoles		60

RECONVERSION CAGNOLES EN EUROS

Dans le cas où vous souhaiteriez reconvertir vos Cagnoles en euros, il faudra faire les 2 écritures suivantes (Exemple reconversion 100 Cagnoles)

ATTENTION : il faut prendre en compte les **pénalités de reconversion** appliquées par le comptoir d'échange (exemple 3%).

		Débit	Crédit
580	Virement interne	97	
628XX	Pénalité appliquées	3	
530XX	Caisse en Cagnoles		100

		Débit	Crédit
512 ou 530	Caisse en € ou banque	97	
580	Virement interne		97

PIÈCES COMPTABLES

Chaque commerçant qui a adhéré à cette monnaie locale et qui reçoit des règlements en Cagnoles doit le **spécifier sur la pièce comptable émise**. Cela permet aux cabinets d'expertise comptable de comptabiliser convenablement ces opérations mais également de se protéger en cas de contrôle fiscal.

ATTENTION : pour les entreprises qui utilisent une **caisse enregistreuse**, vous devez la paramétrer afin de créer un nouveau mode de règlement en Cagnoles et ainsi être en mesure de spécifier sur le ticket Z que la vente a été réalisée en Cagnoles (de la même façon que vous l'auriez fait pour un paiement en devise étrangère).

DÉCLARATION SOCIALES ET FISCALES

PAYER SES SALARIÉS EN CAGNOLES ?

Vous avez la possibilité de proposer à vos salariés d'être payés en partie en Cagnoles. Le salarié, s'il accepte, doit devenir membre du réseau et fixer lui-même, mois par mois, le montant qu'il accepte en Cagnoles.

La fiche de paie reste établie en euros.

Les cotisations salariales et patronales seront déclarées et payées en euros

IMPOSITION DES OPÉRATIONS RÉALISÉES EN CAGNOLES

Toutes les transactions réalisées en Cagnoles sont comptabilisées en monnaie nationale et donc entrent dans l'assiette de la fiscalité en vigueur que ce soit pour la TVA, IR, BIC ou IS.

Les différents impôts et taxes doivent obligatoirement être réglés en euros.